



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260204-202602D001-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2026  
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :  
**3 février 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 1

Votants : 26

Date de la convocation :  
**28 janvier 2026**

L'an Deux Mil vingt-six le 03 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET – J. BERTHET – I. VAURES – A. DUPERRIER – D. FROMENTIN – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – V. PEYROL – S. CLOUPET – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT – S. BAUDIN

**ABSENTS :**

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

F. CANARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT

D. SEBAI Absente

Domaine  
Administration  
générale  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

## TRANSFORMATION DE POSTE ATSEM – TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription des 2 agents sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne dressés par le Centre de Gestion de l'Ain, il convient de transformer deux postes d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe, au grade d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet, à compter du 01/04/2026.

A ce titre, les deux emplois seront occupés par deux fonctionnaires appartenant au cadre des emplois des agents de maîtrise relevant de la catégorie C de la filière technique.

Il est par conséquent proposé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

Emplois supprimés	Emplois créés
<b>A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2026</b> 2 postes d'Agent territorial spéc. ppal 1 <sup>ère</sup> classe Ecole maternelle Cat C 35h/35	<b>A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2026</b> 2 postes d'Agent de maîtrise Ecole maternelle Cat C 35h/35

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- REND cette modification effective aux dates indiquées ci-dessus,
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération au budget de l'exercice en cours.

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Février 2026  
Le Maire,



Pierre LARRIEU

